

Des experts conseillent de ne pas donner de « coup de pouce » au smic

 [lemonde.fr/politique/article/2020/12/01/des-experts-conseillent-de-ne-pas-donner-de-coup-de-pouce-au-smic_6061830_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/12/01/des-experts-conseillent-de-ne-pas-donner-de-coup-de-pouce-au-smic_6061830_823448.html)

Article réservé aux abonnés

Dans un contexte de récession exceptionnelle, la protection de l'emploi doit, plus que jamais, primer sur l'amélioration du pouvoir d'achat. C'est l'un des arguments invoqués par un groupe d'experts pour plaider en faveur d'une augmentation limitée du smic. La recommandation figure dans un rapport transmis, mardi 1^{er} décembre, au ministère du travail ainsi qu'aux partenaires sociaux.

Tous les ans, peu avant Noël, le gouvernement fixe le pourcentage de revalorisation du salaire minimum, à compter du 1^{er} janvier suivant. Sa décision est prise après avoir recueilli l'avis, purement consultatif, de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle, dans laquelle siègent les organisations d'employeurs et de salariés. Cette année, elle doit se réunir le 15 décembre.

Lire aussi [Le gouvernement prévoit une récession de 10 % en France pour 2020](#)

La règle veut que le smic progresse, tous les douze mois, en se calant sur l'addition de deux valeurs : l'inflation (telle qu'elle est mesurée pour les 20 % de ménages les plus modestes) et la moitié de l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE). En plus de cette augmentation, qui est de droit, l'exécutif peut donner un bonus supplémentaire. Pour rendre cet arbitrage, il dispose d'un rapport, remis à la veille de chaque hiver, par un comité de « sachants », que l'économiste Gilbert Cette préside.

Une hausse estimée à 0,99 %

Ces experts préconisent, tout comme les années précédentes, « *de s'abstenir de tout coup de pouce sur le smic au 1^{er} janvier 2021* ». Les pouvoirs publics sont invités à relever le salaire minimum « *selon les seuls mécanismes de revalorisation automatique* » : l'inflation et le SHBOE.

De combien sera la hausse ? Il est trop tôt pour le dire avec exactitude, faute d'avoir toutes les informations requises. Le rapport livre toutefois une « *estimation provisoire* » : + 0,99 %, contre + 1,2 % l'an dernier, ce qui garantirait tout de même une majoration du pouvoir d'achat supérieure à celle de début 2020, grâce à une évolution des prix presque nulle. Pour mémoire, le smic brut horaire s'élève, depuis le 1^{er} janvier, à 10,15 euros, soit 1 539,42 euros brut par mois pour une personne travaillant trente-cinq heures par semaine (ce qui correspond à un peu plus de 1 200 euros net).

Si le gouvernement voulait se montrer plus généreux que la formule « *automatique* », un tel choix « *risquerait d'être préjudiciable à l'emploi des personnes les plus vulnérables* », souligne le rapport. Avant même la crise déclenchée par l'épidémie de Covid-19, l'économie française était déjà « *fragile* » : « *chômage important* », « *compétitivité faible* », « *situation financière des entreprises dégradée* ».

Lire aussi Ecologie, compétitivité, emploi... Un budget 2021 à l'épreuve de la crise sanitaire

Depuis mars, le contexte est devenu encore plus sombre : effondrement du produit intérieur brut (PIB), qui pourrait se situer entre – 10 % et – 11 % en 2020, détérioration des comptes « *de la plupart* » des sociétés, destruction de 300 000 postes dans le privé entre début janvier et fin septembre... Cela « *renforce la priorité à accorder à l'emploi [ainsi qu'à l'activité] à temps plein* », et non pas « *aux gains de pouvoir d'achat* », considèrent les experts. La dernière fois qu'un coup de pouce avait été donné, c'était au début du quinquennat de François Hollande.

La revalorisation automatique sur la sellette

Le comité suggère par ailleurs de modifier les « *clauses de la revalorisation automatique* », comme il l'avait déjà fait en 2017. Deux options avaient alors été évoquées. La première : ne tenir compte que de l'indice des prix – et donc abandonner la référence au SHBOE, ce qui entraînerait une augmentation moindre du smic. La seconde piste, nettement plus radicale, consiste à supprimer toute règle d'indexation obligatoire : dans cette hypothèse, le pouvoir d'achat du smic pourrait ne plus être préservé.

Lire la chronique : « L'exception française du smic tire à sa fin »

Une telle mesure permettrait toutefois d'attribuer « *une responsabilité accrue aux pouvoirs publics* » : ils seraient, selon le rapport, en mesure de mieux maîtriser les évolutions du salaire minimum, en fonction de la situation du marché de l'emploi, et d'adapter leur action pour réduire le nombre de travailleurs pauvres, par le biais des minima sociaux.

Plusieurs syndicats désapprouvent les recommandations des experts. « *Nous demandons au gouvernement de ne pas les suivre* », confie Boris Plazzi (CGT). A ses yeux, il est nécessaire d'accorder un coup de pouce au smic, de manière à « *soutenir la consommation* » et à promouvoir une « *politique de relance économique* ». Un tel geste, ajoute-t-il, serait le bienvenu pour tous les « *premiers de corvée* », employés dans le commerce, le transport, les entreprises de propreté et de sécurité, dont l'activité s'est avérée « *essentielle* », en particulier durant le premier confinement. Une fois de plus, le comité présente le salaire minimum « *comme un coût et un frein à l'emploi* », regrette Karen Gournay (FO) : son organisation réclame un relèvement du smic pour qu'il atteigne environ 1 480 euros net par mois.

Bertrand Bissuel

Quels sont les noms et salaires des « experts » qui se sont penchés sur le dossier smic ?

 liberation.fr/checknews/2017/12/11/quels-sont-les-noms-et-salaires-des-experts-qui-se-sont-penches-sur-le-dossier-smic_1652851

11 décembre
2017

Question posée par Maryse Touchard le 05/12/2017

Bonjour,

Comme le rappelle [cet article de Libération](#), cette commission d'expert a pour mission de se prononcer chaque année sur l'évolution du salaire minimum de croissance sur le salaire minimum (SMIC). Elle a été créée en 2008 par Nicolas Sarkozy ([article 24 de la loi en faveur des revenus du travail du 3 décembre 2008](#)) afin de justifier par des avis d'«experts» l'évolution annuelle du SMC, c'est à dire le plus souvent une absence de coups de pouce.

Comme le précise la loi de 2008, ce rapport n'est pas contraignant.

Le rapport établi est adressé à la Commission nationale de la négociation collective et au Gouvernement. Il est rendu public.

Le Gouvernement remet à la Commission nationale de la négociation collective, préalablement à la fixation annuelle du salaire minimum, une analyse des comptes économiques de la Nation et un rapport sur les conditions économiques générales. Si ce rapport s'écarte de celui établi par le groupe d'experts, le Gouvernement motive par écrit ces différences auprès de la Commission nationale de la négociation collective.

Depuis leur premier rapport en novembre 2009, les membres de cette commission (qui change de composition) ont, invariablement et chaque année, prôné une revalorisation du salaire minimum strictement cantonnée au mécanisme légal : à savoir une hausse calée sur l'inflation, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire de base des ouvriers et employés. Donc sans coup de pouce supplémentaire.

Cette année, le groupe d'experts (présidé depuis l'été par l'économiste Gilbert Cette) va plus loin en remettant désormais en cause l'indexation sur l'inflation et sur le gain de pouvoir d'achat du salaire ouvrier.

Comment sont choisis les experts?

Selon [un décret de 2009](#), le groupe d'experts est composé de cinq personnalités choisies à raison de leur compétence et de leur expérience dans le domaine économique et social et nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition des ministres chargés du travail, de l'emploi et de l'économie. Le Premier ministre désigne le président du groupe d'experts parmi ses membres.

Le mandat des membres est d'une durée de quatre ans et n'est pas révocable. Le groupe actuel est donc le troisième depuis la création de cette commission.

Voilà la composition du groupe arrêtée au 23 août dernier :

JORF n°0198 du 25 août 2017
texte n° 31

Arrêté du 23 août 2017 portant nomination des membres du groupe d'experts sur le salaire minimum de croissance

NOR: PRMX1723683A
ELI: Non disponible

Par arrêté du Premier ministre en date du 23 août 2017 :

Sont nommés membres du groupe d'experts sur le salaire minimum de croissance, sur proposition du ministre de l'économie et des finances et de la ministre du travail :

M. Gilbert Cette ;

M. André Zylberberg ;

Mme Isabelle Méjean ;

M. Andrea Garnero ;

Mme Marie-Claire Villeval.

M. Gilbert Cette est nommé président du groupe d'experts sur le salaire minimum de croissance.

En août dernier, au moment de cette annonce, le syndicat FO s'était inquiété dans un communiqué de la composition du groupe, rassemblant uniquement des économistes jugés de «*tendance libérale*». Le syndicat déplorait aussi la disparition au sein du groupe d'un sociologue, introduit en 2013 (il s'agissait de Dominique Goux, du Crest)

Le gouvernement a procédé au renouvellement de la composition du groupe d'experts chargé notamment, de produire un rapport avant chaque revalorisation du Smic, par un arrêté du 23 août 2017. FO s'inquiète de la disparition du sociologue au sein du groupe, au profit de profils purement économiques qui plus est à tendance libérale. L'inclusion d'un sociologue en 2013 avait pourtant retenu l'assentiment unanime des interlocuteurs sociaux, dans le cadre des travaux organisés sur la réforme du Smic et de son mode de revalorisation. Cette absence remet en cause pour FO, une diversité de vision qui permettait de garantir la prise en considération du Smic et de ses effets dans tous ses aspects, aussi bien dans sa dimension économique que dans sa dimension sociale. Il est à craindre une orientation purement économique, qui plus est à portée libérale, des prochains rapports... FO tient à souligner l'importance du Smic, de son caractère universel et de son mode de revalorisation qui constitue une protection pour le niveau de vie des salariés, et notamment les plus précaires, qui sont surtout des femmes, des familles monoparentales, des salariés à temps partiel... C'est aussi un outil qui dynamise la négociation salariale aussi bien dans les branches que dans les entreprises. Force Ouvrière invite le gouvernement à rétablir un sociologue au sein du groupe d'experts, afin de garantir une analyse équilibrée.

Les experts sont-ils rémunérés pour leur mission?

Il ne nous appartient pas de révéler les salaires de chacun des membres du groupes au titre de leur emploi respectif (nous n'en savons rien, par ailleurs). Nous avons en revanche demandé aux services du premier ministre si les experts étaient rémunérés pour la participation à ce groupe. Voilà la réponse qui nous a été faite :

Je vous informe que le décret constitutif du groupe d'experts SMIC ne prévoit aucune rémunération au titre de cette mission, ni de défraiement particulier

Smic: le groupe d'experts recommande de s'abstenir d'un "coup de pouce"

 [bfmtv.com/economie/smic-le-groupe-d-experts-recommande-de-s-abstenir-d-un-coup-de-pouce_AD-202012010351.html](https://www.bfmtv.com/economie/smic-le-groupe-d-experts-recommande-de-s-abstenir-d-un-coup-de-pouce_AD-202012010351.html)

- BFMTV

OC avec AFP

Le 01/12/2020 à 20:06

La hausse du SMIC concerne plus particulièrement les personnes travaillant à temps partiel
Philippe Huguen - AFP

Il faut s'en tenir à la revalorisation automatique qui permettra "un gain de pouvoir d'achat", selon son rapport annuel.

Dans ce document, présenté dans l'après-midi à la ministre du Travail Elisabeth Borne, le panel d'économistes consulté avant chaque revalorisation du salaire minimum, justifie sa recommandation par des "raisons structurelles auxquelles s'ajoutent les effets de la crise due à la Covid-19".

Ils soulignent qu'avant cette crise qui constitue un "choc économique colossal", la situation de l'économie française "demeurerait fragile" et jugent qu'une hausse au-delà de la revalorisation automatique "risquerait d'être préjudiciable à l'emploi des personnes les plus vulnérables".

"La situation de l'économie française a été bouleversée par la crise de la Covid-19, et les nouvelles configurations provoquées par ce bouleversement ne plaident pas non plus pour un coup de pouce", ajoutent-ils.

"L'état du marché du travail et la situation financière de la plupart des entreprises se sont considérablement dégradés et une incertitude majeure pèse sur l'éventualité d'une reprise rapide", observent-ils, estimant que "cette situation renforce la priorité à accorder à l'emploi (...) et non aux gains de pouvoir d'achat".

Le groupe d'experts a toujours déconseillé d'accorder un "coup de pouce"

Consulté chaque année depuis 2008 avant chaque revalorisation, le groupe d'experts a toujours déconseillé aux gouvernements d'accorder un "coup de pouce".

Le Smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères: l'inflation constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE).

Le 1er janvier 2020, le Smic avait ainsi été revalorisé de 1,2%, sans coup de pouce pour 2,3 millions de bénéficiaires. Il s'établit actuellement à 1.219 euros net mensuels.

Pour 2021, les experts indiquent que selon une "estimation provisoire", la revalorisation automatique qui serait de l'ordre de "0,99%", permettrait "une hausse du pouvoir d'achat supérieure à l'an passé".

Comme les années précédentes, le groupe d'experts préconise de modifier la formule de revalorisation du Smic, en supprimant "tout ou une partie" des termes de revalorisation automatique. Ils estiment notamment que cela donnerait "une responsabilité accrue aux pouvoirs publics qui pourraient ainsi mieux articuler les évolutions du Smic avec les évolutions du marché du travail".

OC avec AFP

CONTENUS SPONSORISÉS

Azure VMware Solution Microsoft

CONTENUS SPONSORISÉS

Catellani & Smith Piquet de mise à la terre More Peg Ambiente Direct COM FR

Pas de coup de pouce pour le Smic au 1er janvier ?

 [capital.fr/votre-carriere/pas-de-coup-de-pouce-pour-le-smic-au-1er-janvier-1387434](https://www.capital.fr/votre-carriere/pas-de-coup-de-pouce-pour-le-smic-au-1er-janvier-1387434)

1 décembre
2020

Votre carrière

smic

6medias Publié le 01/12/2020 à 23h15 Mis à jour le 02/12/2020 à 11h07

Pixabay



Dans son rapport annuel sur le sujet, remis à la ministre du Travail, un groupe d'experts recommande de s'abstenir d'un "coup de pouce". Une recommandation que le gouvernement va sans doute suivre.

Mauvaise nouvelle pour les travailleurs qui touchent le salaire minimum. Le groupe d'experts sur le Smic recommande de s'abstenir de tout "coup de pouce" au 1er janvier et estime que s'en tenir à la revalorisation automatique permettra "un gain de pouvoir d'achat", selon son rapport annuel, consulté par l'AFP. Dans ce document, présenté ce mardi 1er décembre dans l'après-midi à la ministre du Travail Elisabeth Borne, le panel d'économistes consulté avant chaque revalorisation du salaire minimum, justifie sa recommandation par des "raisons structurelles auxquelles s'ajoutent les effets de la crise due à la Covid-19".

Ils soulignent qu'avant cette crise qui constitue un "choc économique colossal", la situation de l'économie française "demeurerait fragile" et jugent qu'une hausse au-delà de la revalorisation automatique "risquerait d'être préjudiciable à l'emploi des personnes les plus vulnérables". "La situation de l'économie française a été bouleversée par la crise de la Covid-19, et les nouvelles configurations provoquées par ce bouleversement ne plaident pas non plus pour un coup de pouce", ajoutent-ils. "L'état du marché du travail et la situation financière de la plupart des entreprises se sont considérablement dégradés et une incertitude majeure pèse sur l'éventualité d'une reprise rapide", observent-ils, estimant que "cette situation renforce la priorité à accorder à l'emploi (...) et non aux gains de pouvoir d'achat".

Pour 2021, les experts indiquent que selon une "estimation provisoire", la revalorisation automatique qui serait de l'ordre de "0,99%", permettrait "une hausse du pouvoir d'achat supérieure à l'an passé". Comme les années précédentes, le groupe d'experts préconise de modifier la formule de revalorisation du Smic, en supprimant "tout ou une

partie" des termes de revalorisation automatique. Ils estiment notamment que cela donnerait "une responsabilité accrue aux pouvoirs publics qui pourraient ainsi mieux articuler les évolutions du Smic avec les évolutions du marché du travail".

Ce mercredi 2 décembre, au micro de RMC et BFMTV, le Premier ministre Jean Castex a laissé entendre que le gouvernement suivrait cette recommandation pour 2021. Il n'y aura "pas de coup de pouce au Smic, vraisemblablement pas", a-t-il déclaré. Ce sera donc, selon l'évolution de l'inflation, une revalorisation comprise "entre 1% et 1,2%, on n'a pas encore arrêté la décision", a précisé le Premier ministre, avant d'ajouter que "compte tenu de la conjoncture, (ce) sera quand même une hausse qui évidemment n'est pas merveilleuse, mais pas négligeable non plus".

Consulté tous les ans depuis 2008 avant chaque revalorisation, le groupe d'experts a toujours déconseillé aux gouvernements d'accorder un "coup de pouce". Le Smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères : l'inflation constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE). Le 1er janvier 2020, le Smic avait ainsi été revalorisé de 1,2%, sans coup de pouce pour 2,3 millions de bénéficiaires. Il s'établit actuellement à 1.219 euros net mensuels.

Coup de pouce au Smic : pandémie ou pas, les experts du gouvernement le refuse toujours

 force-ouvriere.fr/coup-de-pouce-au-smic-pandemie-ou-pas-les-experts-du

Michel Pourcelot, L'Info
Militante

InFO militante Publié lundi 7 décembre 2020

Alors que les fêtes de fin d'année se profilent, que les magasins viennent de rouvrir et que l'exécutif compte sur une embellie de la consommation des ménages pour doper la croissance, il n'y aura pas de soutien au pouvoir d'achat des salariés les plus modestes. Le comité d'experts économiques sur le Smic conseille au gouvernement, qui suit généralement son avis, de ne pas donner de coup de pouce au salaire minimum et de ne s'en tenir qu'à la seule revalorisation légale, mécanique et minime. FO revendique quant à elle que le Smic soit porté à 1 480 € nets, contre 1 219 € actuellement. La décision sera rendue après la réunion de la CNNC, commission nationale de la négociation collective, prévue le 15 décembre.

Le fameux coup de pouce au Smic n'aura vraisemblablement pas lieu au 1^{er} janvier 2020. Dans son rapport remis le 1^{er} décembre au ministère du Travail, le groupe d'économistes chargé de donner annuellement son avis sur le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) ne le recommande pas, comme toutes années précédentes d'ailleurs (hormis en 2012). Dans son rapport annuel, que suit généralement le gouvernement, le comité d'experts reste donc fidèle à son credo d'avant pandémie : préconisant une revalorisation automatique, faible. Celle-ci est calculée, depuis 2013, à partir de deux paramètres : l'indice de l'inflation (prix à la consommation hors tabac) constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés ouvrier et employé (SHBOE). Ce sont l'Insee et la Dares qui établissent le calcul de ces indicateurs. Or, sur la base de leurs données provisoires, la revalorisation du Smic pour 2021, dont le taux sera officiellement décidé le 15 décembre par le gouvernement, peut être estimée à 0,99% (contre 1,2% l'an dernier). Cette hausse plus que minimaliste porterait le Smic brut mensuel à environ 1 554 euros au 1^{er} janvier contre 1 539 euros actuellement, soit 15 euros, bruts, de plus par mois.

FO revendique un Smic à 1 480 euros nets

Pour FO, "un coup de pouce significatif" est pourtant le "moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires". Il est "plus que jamais nécessaire en ces temps de pandémie alors que la consommation des ménages s'effondre" estime Karen Gournay, secrétaire confédérale en charge du secteur de la

négociation collective et des salaires. Et de rappeler que FO revendique un Smic à 1 480 € net, contre 1 219 € actuellement, ce qui le placerait à hauteur de 80% du salaire médian. Une telle hausse est plus que justifiée par "le contexte social et économique, en France, comme à l'échelle européenne" et ce d'autant que "l'épidémie et le confinement ont remis au premier plan la question des bas salaires" a souligné FO dans le document qu'elle a présenté le 6 novembre dernier lors de son audition par le comité d'experts sur le Smic.

Qui est payé au Smic ?

En France, au 1^{er} janvier 2019, selon l'Insee, 13,4% des salariés du secteur privé, soit 2,32 millions de salariés, était payé au Smic, principalement dans l'hôtellerie et la restauration. " La part de bénéficiaires de la revalorisation du Smic est trois fois plus élevée parmi les salariés à temps partiel (29,8% contre 9,3% des salariés à temps complet) et au sein des très petites entreprises (28,3% dans les entreprises de 1 à 9 salariés, contre 10,1% dans celles de 10 salariés ou plus) ", indiquait en 2019 la Dares, précisant que si "les femmes représentent 44% des salariés du secteur privé", elles sont "58,5% parmi les salariés concernés par la hausse du Smic. Cette part atteint 65% dans les entreprises de 500 salariés ou plus".

FO rappelle que le salaire n'est pas ennemi de l'emploi

Le groupe d'experts justifie sa recommandation par des "raisons structurelles auxquelles s'ajoutent les effets de la crise due à la Covid-19". Il souligne que "le chômage reste élevé, la compétitivité et les marges des entreprises trop faibles", ce ne serait donc pas propice à une hausse du Smic. Comme chaque année en somme et quelle que soit la conjoncture! "Ce sont les habituels arguments avancés par le groupe pour s'opposer à tout coup de pouce au Smic, s'insurge Karen Gournay. Il est regrettable que le groupe d'experts s'appuie toujours sur le même principe selon lequel le Smic est un frein à l'emploi. Or, le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi, le problème résidant plutôt dans la baisse d'activité et le marché du travail, et non, comme l'avance le groupe d'experts, avec un prisme de vision qui traduit son orientation, dans le coût du travail".

Outre le fait que le Smic, qui vient de fêter son 50^e anniversaire, représente un moyen minimum de vie décente, le document présenté par FO le 6 novembre souligne, qu'à rebours des préconisations du groupe d'experts français, des pays ont relevé significativement leur salaire minimum et cela sans que se produisent les destructions massives d'emplois annoncées. Ainsi en est-il de l'Espagne, du Portugal, de l'Allemagne, (en 2015), et du Royaume-Uni, ce dernier devant porter progressivement son salaire minimum jusqu'au deux-tiers du salaire médian en 2024. De plus, fait valoir FO, la littérature économique n'a jamais démontré que l'augmentation d'un salaire minimum a un impact négatif sur l'emploi.

Un dogme qui oublie la dimension sociale

A de nombreuses reprises, FO a ainsi déploré le dogmatisme du groupe d'experts. En août 2017, à l'occasion de l'annonce de la composition de ce dernier, la confédération avait stigmatisé sa "composition monocolore relevant du libéralisme économique et monospécialisée au plan des disciplines". Elle avait regretté qu'il ne compte même plus un sociologue comme cela avait été le cas de 2013 à 2017. La Confédération demandait ainsi de "rétablir un sociologue au sein du groupe d'experts, afin de garantir une analyse équilibrée" permettant "la prise en considération du Smic et de ses effets dans tous ses aspects, aussi bien dans sa dimension économique que dans sa dimension sociale." Mais en décembre 2017, la composition du groupe n'avait pas été modifiée. "Le résultat ne se fait pas attendre avec les premières recommandations de ce groupe qui, non seulement ne plaide pas pour un coup de pouce, mais propose de désindexer en tout ou en partie le Smic, notamment du salaire horaire de base ouvrier et employé" s'indignait FO.

Indexation automatique : la supprimer aurait des conséquences dramatiques

En fait, la fin de l'indexation automatique du Smic à l'un des paramètres de calcul, le salaire (SHBOE), est l'une des antennes du groupe. On retrouve de nouveau cette préconisation dans le rapport 2020 où il est ainsi recommandé un "abandon de tout ou partie de ces clauses de revalorisation automatique". FO s'y est une nouvelle fois opposée, soulignant qu'il s'agirait d'un "retour 50 ans en arrière" qui donnerait un pouvoir discrétionnaire au pouvoir politique. La confédération remarque par ailleurs que si la désindexation avait été mise en œuvre dès 2000, le Smic serait aujourd'hui inférieur de 30%, ce qui signifierait 400 euros de moins pour un salarié en équivalent temps plein. Elle propose par contre d'intégrer dans le mécanisme d'indexation un indicateur plus stable, prenant entre autres en compte, le poids réel du loyer dans le budget.

Le «groupe d'experts sur le salaire minimum de croissance» a été instauré en 2008 (article 24 de la loi «en faveur des revenus du travail» du 3 décembre 2008), avec pour mission de "se prononcer chaque année sur l'évolution du salaire minimum de croissance". Il doit le faire, dans un rapport remis à la Commission nationale de la négociation collective ainsi qu'au gouvernement, au plus tard quinze jours avant la date de la réunion de cette commission, réunion qui est un préalable à la revalorisation annuelle du Smic. Depuis son premier rapport annuel en 2009, ce panel d'économistes s'est toujours montré défavorable à un quelconque coup de pouce au salaire minimum. Disposant chacun d'un mandat de quatre ans, les cinq membres de ce groupe sont choisis "à raison de leur compétence et de leur expérience dans le domaine économique et social" et nommés sur la proposition du ministre du Travail, par arrêté du Premier ministre. Ce dernier désigne le président parmi les cinq membres.

Michel Pourcelot Journaliste à *L'inFO militante*

L'Info Militante

Sans surprise, le groupe d'experts sur le Smic préconise une nouvelle fois une absence de coup de pouce...

 force-ouvriere.fr/sans-surprise-le-groupe-d-experts-sur-le-smic-preconise-une

Karen Gournay, Secteur de la Négociation Collective et des Rémunérations

Le rapport remis hier soir à la ministre du Travail, Élisabeth Borne, du groupe d'experts sur le Smic préconise, sans surprise, une absence de coup de pouce au salaire minimum le 1^{er} janvier prochain.

Il faut donc s'attendre encore une fois à une réévaluation minimale en application de la formule légale, qui conduirait, selon les chiffres encore non définitifs fournis par l'Insee et la DARES, à une hausse estimée à 0,99%, soit environ 1 554 € bruts par mois, contre 1 539 € bruts actuellement.

Pour FO, ces préconisations, prônées inlassablement année après année par le groupe d'experts – dont la légitimité est parfaitement contestable, sont particulièrement malvenues compte tenu du contexte de crise que nous traversons.

En effet, pour le groupe d'experts, la revalorisation du Smic est perçue comme un frein à l'emploi. Il mobilise pour cela toujours les mêmes arguments : le chômage reste élevé, la compétitivité et les marges des entreprises trop faibles. Selon lui, la crise sanitaire justifierait un blocage du Smic afin d'accorder la priorité à l'emploi et non aux gains de pouvoir d'achat.

Le groupe d'experts réitère également la recommandation consistant à supprimer la revalorisation automatique, afin de donner la possibilité au gouvernement de baisser le Smic, tout en faisant peser la responsabilité de l'évolution des salaires sur la seule négociation collective! Il fait ainsi peu de cas des salariés, le plus souvent salariées, dits de la deuxième ligne dont les emplois sont trop souvent cantonnés au Smic et à temps partiel!

FO rappelle que la consommation des ménages, donc le pouvoir d'achat des salaires, est un facteur important de l'activité en France. La relance indispensable doit s'appuyer sur l'augmentation des salaires et non sur une spirale sans fin de l'austérité salariale.

En outre, la négociation collective est primordiale, et FO milite d'ailleurs pour que soit rétablie la primauté pleine et entière de la branche en matière de rémunération et de classification et que soit stoppée toute entrave à liberté de négociation à ce niveau. L'augmentation du Smic n'est nullement un frein, mais bien un moteur de la négociation collective sur les salaires en France.

C'est pourquoi, Force Ouvrière revendique une revalorisation du Smic via un coup de pouce significatif, moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires, et en particulier, une augmentation du Smic à hauteur de 80% du salaire médian, soit 1 480 € nets, contre 1 219 € actuellement.

Karen Gournay Secrétaire confédérale au Secteur de la négociation collective et des salaires

Secteur de la Négociation Collective et des Rémunérations Envoyer un message à Karen Gournay